

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Dudswell, tenue à la salle du conseil, située au 76, rue Main à Dudswell, le 6 mars 2017 à 19h00, à laquelle étaient présents :

M. Jean-Pierre Briand, maire
M. Serge Lemieux, conseiller
M. Jean-Maurice Deschênes, conseiller
Mme Micheline Breton, conseillère
M. Gérard Beaudoin, conseiller
Mme Chantal Laroche, conseillère
Mme Mariane Paré, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Roland Gascon, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT

Les membres présents forment le quorum, monsieur Jean-Pierre Briand, maire, agit à titre de président et ouvre la séance à 19h00.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MODIFICATION S'IL Y A LIEU
Résolution no 2017-036**

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

D'ajouter les points suivants :

13.1 Soirée des bénévoles
13.2 Service Internet

et que le point divers reste ouvert.

1. Ouverture de la séance du conseil par le président
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et modification s'il y a lieu
3. Procès-verbal
 - 3.1 Renonciation à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017
 - 3.2 Adoption du procès-verbal
- Séance ordinaire du 6 février 2017
4. Correspondance
 - 4.1 Correspondance générale
5. Rapport du secrétaire-trésorier
 - 5.1 Présentation des comptes payés et à payer
 - 5.2 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 5.3 Affectation du surplus pour achat de conteneurs
 - 5.4 Affectation de la Réserve Carrière et sablière
 - 5.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 5.6 Modification de la résolution 2017-019 Emprunt au fonds de roulement
6. Administration
 - 6.1 Achat de 2 ordinateurs et chaises de bureaux
 - 6.2 Contrat avec l'archiviste

- 6.3 Adjudication du contrat pour l'entretien ménager
- 6.4 Mois de la Jonquille
- 7. Sécurité publique
 - 7.1 Achat d'équipement incendie
- 8. Transports
 - 8.1 Achat d'une génératrice
 - 8.2 Embauche de monsieur Michel Lessard
 - 8.3 Mandat pour la réalisation des plans et devis pour la patinoire multifonctionnelle
 - 8.4 Appel d'offres pour l'acquisition d'une camionnette
- 9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Compensation de Recyc-Québec
 - 9.2 Adoption des États financiers de la Régie des Hameaux
- 10. Urbanisme
 - 10.1 Halte routière et rampe de mise à l'eau
- 11. Loisir et culture
 - 11.1 Contribution à l'ATCD (Association touristique et culturelle de Dudswell)
 - 11.2 Congrès du coordonnateur en sport, loisir, culture et vie communautaire
 - 11.3 Commandite – Fabrique St-François-de-Laval-St-Adolphe
 - 11.4 Commandite Gala des mérites scolaire Cité-école Louis-Saint-Laurent
 - 11.5 Sensibilisation à l'intimidation Cité-école Louis-Saint-Laurent
 - 11.6 Journée internationale des femmes
 - 11.7 Contribution annuelle à la Maison des Jeunes
 - 11.8 Journal Le Papotin
- 12. Adoption de règlement
- 13. Divers
 - 13.1 Soirée reconnaissance des bénévoles
- 14. Période de questions
 - 14.1 Questions des citoyens
- 15. Clôture de la séance
- 16. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL

**3.1 Renonciation de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017
Résolution no 2017-037**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

De renoncer à la lecture dudit procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption du procès-verbal
Séance ordinaire du 6 février 2017
Résolution no 2017-038

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
 Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général par intérim dépose un bordereau de la correspondance reçu depuis la séance ordinaire du 6 février 2017.

5. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

5.1 Présentation des comptes payés et à payer
Résolution no 2017-039

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
 Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'approuver la liste des comptes payés et à payer telle que présentée et d'autoriser le paiement à savoir :

886	Alarme CSDR	Ajout code sécurité Mario Readman	17.25
887	B2B2C	Frais nom de domaine site internet	28.74
888	BELL Gaz ltée	Propane Caserne pompiers	617.24
889	Réseau BIBLIO	Contribution municipale 2017	7 774.61
890	CANAC	Achat outils - Entretien & réparations	836.65
891	Chambre de commerce du HSF	Inscription Brunch élus	25.00
892	Gascon Roland	Frais de repas élus	146.27
893	Le groupe A&A	Photocopies	38.82
894	Régie intermunicipale	Enfouissement déchets	1 524.75
895	Soudure Mario Thomassin	Achat conteneurs	24 593.15
896	FILGO Énergie/Thermoshell	Huile chauffage	1 121.61
897	VOLUMACC	Service de messagerie	70.08
898	Readman Mario	Frais de déplacement	62.40
899	Renflouement petite caisse	Renflouement - petite caisse	94.00
900	Hydro-Québec	Électricité bâtiments municipaux	2,127.25
901	Annulé		
902	Conseil sport loisir de l'Estrie	Rencontre régionale - loisirs	15.10
903	Construction Richard Gosselin	Réparation bâtiments & terrain soccer	793.33
904	La COOP des Cantons	Entretien & réparation - e-p (sodium)	51.74
905	Corp. résidents du lac Miroir	Analyse d'eau tribulaire	1,236.00
906	Olympique solutions infor.	Achat de cartouches - imprimante	538.95
907	PG Solutions inc.	Fourniture bur. (cptes taxes & enveloppes)	496.45
908	Lemire Pierre-Alain	Fourniture de bureau (câble mini DP)	23.38
909	Bell Canada	Téléphone bâtiments municipaux	732.45
910	9146-8801 Québec inc.	Déneigement 2016-2017	54,306.54
911	Communication plus	Systeme de télécommunication	244.43
912	Fonds de l'information	Mutations - janvier 2017	25.25
913	Sylvie Fontaine	Entretien ménager - C.C.	369.60
914	Sylvie Fontaine	Entretien ménager - H.V. & C.C.	369.60
915	Hydro-Québec	Électricité - lumières de rues	2,793.82
916	Allan James	Contrat vidanges 2016-2017 - Lac Miroir	823.01
917	J.M. Laroche inc.	Ent. & rép. lumières rues & poste pompage	427.37
918	J.N. Denis inc.	Vérification - Véhicule incendie	601.11

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

919	Clermont Lessard	Déneigement - stationnement (parc)	1,130.58
920	Monty Sylvestre	Honoraires profes. - dossier H. Leroux	1,293.80
921	M.R.C. du Haut St-François	Quote- parts 2017	110,464.50
922	PLACE 112	Essence & diesel - véhicules incendie	393.25
923	Régie inter. sanitaire Hameaux	Collecte d'ordures & recyc. - février 2017	8,645.83
924	Société Canadienne des Postes	Frais de poste - compte de taxes 2017	1,759.11
925	FILGO Énergie/Thermoshell	Huile a chauffage	863.26
926	Fonds des pensions alimentaires	Pension alimentaire - paiement fév. 2017	151.47
927	Bilodeau David	Frais de déplacement - formation	48.00
928	Leroux Martin	Frais de déplacement - formation	64.00
929	Ménard Cynthia	Frais de déplacement - formation	16.00
930	Société Canadienne des Postes	Frais de poste	300.00
931	Hélène Leroux - Caisse du Nord	Paiement REER Collec.- H. Leroux	126,000.00
932	Bell Mobilité	Téléphone - employés & ser. incendie	190.06
933	Renflouement petite caisse	Renflouement - petite caisse	58.75
934	BELL Gaz ltée	Location bouteille - service incendie	86.23
935	Laboratoires ENVIRONNEX	Analyses laboratoire	183.01
936	Nordmec construction inc.	Mise à niveau - station e-u (paie. final)	19,133.39
937	Bouchard Josée	Frais de déplacement	60.80
938	Yves Manseau	Déneigement station. & borne sèche biblio.	422.53
939	Lemire Pierre-Alain	Frais de déplacement	80.00

Le tout pour un montant total de 374 270.52 \$;

Un montant de 47 790.05 \$ a été versé en salaire pour la période du 01 au 28 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
Résolution 2017-040**

Considérant que la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes est fixée au 8 juin 2017;

Considérant le dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité par le directeur général;

Considérant que la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée le 13 février 2017;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser la transmission de la liste des propriétés, ayant un solde non payé pour l'année 2015 à vendre pour défaut de paiement de taxes, à la MRC du Haut-Saint-François et à la commission scolaire, cette liste est déposée aux archives de la Municipalité;

D'aviser que le taux d'intérêt est de 10 % pour chacune des années;

D'autoriser le directeur général par intérim à retirer de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes, un immeuble dont le propriétaire aura effectué le paiement des taxes pour l'année 2015 avant le 17 mars 2017;

D'autoriser madame Josée Bouchard à assister et à représenter les intérêts de la Municipalité à l'occasion de la vente pour défaut de paiement de taxes à la MRC du Haut-Saint-François le 8 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 Affectation du surplus pour l'achat de conteneurs
Résolution 2017-041**

Considérant que la Municipalité avait autorisé l'achat de conteneurs en novembre 2016, par sa résolution 2016-235;

Considérant que les conteneurs ont été livrés en 2017 et que la facture est en date de janvier 2017;

Considérant que les crédits pour le financement de cette dépense ont été au 31 décembre versés au surplus non affecté de la Municipalité;

Sur proposition de la conseillère Mariane Paré,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'affecter le surplus accumulé d'un montant de 26 700 \$ pour financer ladite dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4 Affectation de Réserve Carrière et sablière
Résolution 2017-042**

Considérant que la Municipalité avait par sa résolution 2016-200 affecté un montant de 200 000 \$ de la réserve Carrière et sablière;

Considérant que la Municipalité ne peut utiliser ces crédits que pour des travaux de voirie;

Considérant que le coût des travaux qui peuvent être financés par la réserve Carrière et sablière s'élève à 107 000.35 \$;

Sur proposition du conseiller Gérard Beaudoin,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

De modifier la résolution 2016-200 en remplaçant le montant de 200 000 \$ par le montant de 107 000.35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
Résolution 2017-043**

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 256 997 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité de Dudswell visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la Municipalité de Dudswell mentionne que les sommes dépensées sur les routes admissibles au PARRL pour l'année 2016 sont de 277 023 \$;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

Que la Municipalité de Dudswell informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.6 Modification de la résolution 2017-019 Emprunt au fonds de roulement
Résolution 2017-044**

Considérant que la Municipalité a emprunté, par sa résolution 2017-019, un montant de 140 000 \$ sur cinq ans;

Considérant que l'emprunt sera comptabilisé en 2016;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

Que la résolution 2017-019 soit remplacée par celle-ci;

D'emprunter un montant de 140 000 \$ au fonds de roulement, remboursable sur 5 ans comme suit :

Pour l'année 2017	-	0 \$
Pour l'année 2018	-	35 000 \$
Pour l'année 2019	-	35 000 \$
Pour l'année 2020	-	35 000 \$
Pour l'année 2021	-	35 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION

**6.1 Achat de 2 ordinateurs et de chaises de bureaux
Résolution 2017-045**

Considérant que la Municipalité a prévu à son budget l'acquisition de 2 ordinateurs et de chaises de bureau;

Considérant que la Municipalité a reçu une soumission de Solutek informatique pour l'achat de 2 ordinateurs;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser l'achat de 2 ordinateurs tel que décrit dans la soumission 2018 du 9 février 2017 pour un montant de 2 208.16 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser l'achat de chaises de bureaux chez « Bureau en gros » pour un montant de 1 334.71 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Contrat avec l'archiviste
Résolution 2017-046**

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'accorder un mandat de 4 semaines à l'archiviste pour un montant maximum de 3 800 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Adjudication du contrat pour l'entretien ménager

La conseillère Micheline Breton déclare son intérêt et ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

Résolution 2017-047

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d’offres par invitation pour l’entretien ménager de ses bâtiments;

Considérant que la Municipalité a procédé à l’ouverture des soumissions le jeudi 2 mars 2017 à 11h00 au bureau de la municipalité;

Considérant que les soumissions ont été déposées dans les délais à savoir :

	Sylvie Fontaine	Maintenance eXpert
Hotél de ville Centre communautaire	18 643.60 \$	22 000.00 \$
Parc Gordon MacAulay	125.00 \$	125.00 \$
Parc Jocelyn Gouin	125.00 \$	125.00 \$
Plage Pierre E. Perreault	125.00 \$	125.00 \$
Bibliothèque D. Manseau	125.00 \$	125.00 \$

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l’unanimité par les conseillers

D’adjuger le contrat d’entretien ménager des bâtiments municipaux à Sylvie Fontaine, sous réserve qu’elle fournisse une preuve d’assurance et de son enregistrement à la CSST, comme suit 18 643.60 \$ plus les taxes applicables pour l’hôtel de ville et le centre communautaire et 125 \$ plus les taxes applicables pour chaque demande pour les bâtiments suivants : chalet des loisirs du Parc Gordon MacAulay, chalet des loisirs du Parc Jocelyn Gouin, du chalet de la plage Pierre E. Perreault et la bibliothèque Claire D. Manseau;

D’autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**6.4 Mois de la Jonquille
Résolution 2017-048**

Considérant qu’en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

Considérant que le cancer implique 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant de saines habitudes de vie et des politiques qui protègent le public;

Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant en passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd’hui et que c’est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

Considérant que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par la maladie, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et de les aider dans la lutte contre tous les cancers;

Sur proposition du conseiller Gérard Beaudoin,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui pour la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Achat d'équipement incendie Résolution 2017-049

Considérant que le service de protection incendie dépose une liste d'équipement nécessaire à la protection incendie;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser l'achat d'équipement, principalement de boyaux de 4 pouces de diamètre, le tout pour un montant maximum de 18 481.30 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT

8.1 Achat d'une génératrice Résolution 2017-050

Considérant que la Municipalité a demandé des prix pour l'acquisition d'une génératrice;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser l'achat d'une génératrice de marque Champion au coût de 1 280 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Embauche de monsieur Michel Lessard Résolution 2017-051

Considérant que la Municipalité embauche chaque année un journalier en voirie pour une période de 26 semaines;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'embaucher monsieur Michel Lessard et que la date d'embauche soit fixée au 28 février 2017 pour une période de 910 heures représentant 26 semaines à 35 heures;

D'autoriser le coordonnateur à la voirie de requérir ses services aux besoins pour un maximum de 910 heures pour la saison;

De fixer son salaire à 20 \$ l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.3 Mandat pour la réalisation des plans et devis pour la patinoire multifonctionnelle
Résolution 2017-052**

Considérant que la Municipalité a prévu à son budget la construction d'une surface multifonctionnelle au parc Jocelyn Gouin;

Considérant que la Municipalité a invité des firmes à déposer des offres de services pour la préparation des plans et devis;

Considérant que 5 firmes ont déposé des offres de services à savoir :

CIMA +	EXP	SM	Avizo	WSP
9 950.00 \$	13 685.00 \$	17 500.00 \$	8 350.00 \$	10 430.00 \$

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'accorder le mandat de préparer les plans et devis à la firme Avizo pour un montant de 8 350 \$ plus les taxes applicables tels que spécifié dans l'offre de services daté du 30 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.4 Appel d'offres pour l'acquisition d'une camionnette
Résolution 2017-053**

Considérant que la Municipalité avait procédé à un appel d'offres sur SEAO (Service électronique d'appel d'offres) pour l'acquisition d'une camionnette;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucune soumission dans les délais;

Considérant que la Loi permet à la Municipalité de procéder à un appel d'offres par invitation;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres par invitation pour l'acquisition d'une camionnette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

**9.1 Compensation Recyc-Québec
Résolution 2017-054**

Considérant que la Municipalité de Dudswell a signé une entente avec la Régie des Hameaux déléguant sa compétence;

Considérant que l'entente est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2015 et que la Municipalité de Dudswell est toujours membre;

Considérant que durant cette période la Régie des Hameaux a assumé tous les frais de collecte et de transport;

Sur proposition de la conseillère Mariane Paré,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

De demander à Recyc-Québec de verser la compensation de la Municipalité de Dudswell, dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération des matières recyclables, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2025 directement à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Adoption des États financiers de la Régie des Hameaux Résolution 2017-055

Considérant que la Régie des Hameaux dépose son rapport financier pour l'exercice 2016;

Sur proposition de la conseillère Mariane Paré,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'adopter le rapport financier déposé par la Régie des Hameaux pour l'exercice financier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. URBANISME

10.1 Halte routière et rampe de mise à l'eau Résolution 2017-056

Considérant que la Municipalité a fait une promesse d'achat sur un terrain riverain longeant la rivière Saint-François conditionnelle à l'autorisation de la CPTAQ;

Considérant la volonté de la Municipalité d'aménager un accès à la rivière Saint-François;

Considérant le contexte d'évaluation du projet tant du point de vue du coût, de l'aménagement et de la faisabilité de l'accès à l'eau;

Considérant le contexte de la hauteur du talus et de la largeur de terrain disponible;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'octroyer un mandat à la firme Axio de produire une étude de faisabilité pour l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau, selon l'offre de service déposé à la Municipalité datée du 14 février 2017 pour un montant maximum de 2 220.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIR ET CULTURE

11.1 Contribution à l'ATCD (Association touristique et culturelle de Dudswell) Résolution 2017-057

Considérant que l'ATCD (Association touristique et culturelle de Dudswell) a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité;

Considérant que le coordonnateur en sport, loisir, culture et vie communautaire a informé l'ATCD des attentes du conseil en termes de rapport et de calendrier;

Considérant que la directrice générale de l'ATCD est en préparation de l'assemblée générale de l'Association qui se tiendra le 19 avril;

Considérant que le budget de la Municipalité prévoit un soutien financier de 45 000 \$ plus un montant supplémentaire de 10 000 \$ selon le financement supplémentaire obtenu par d'autres partenaires;

Considérant qu'une entente de service devrait être soumise et approuvée sous peu afin d'améliorer la compréhension des attentes et du fonctionnement entre la Municipalité et l'organisme;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à la majorité des conseillers

D'autoriser le premier versement de 5 000 \$ à l'Association touristique et culturelle de Dudswell.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ POUR : 4 CONTRE : 2

LE MAIRE MET SON DROIT DE VÉTO SUR CETTE RÉOLUTION

**11.2 Congrès du coordonnateur en sport, loisir, culture et vie communautaire
Résolution 2017-058**

Considérant que les Rendez-vous du loisir rural tiendront leur congrès annuel les 3, 4 et 5 mai prochain;

Considérant que les travailleurs en loisir du Haut-Saint-François soucieux de faire économiser leurs municipalités vont partager les coûts de transport et d'hébergement;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le coordonnateur sport, loisir, culture et vie communautaire à assister au Rendez-vous du loisir rural;

De rembourser les frais de déplacements, d'hébergement, de repas sur présentation de factures et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.3 Demande de commandite – Fabrique Saint-François-de-Laval secteur
Saint-Adolphe-de-Dudswell
Résolution 2017-059**

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de commandite pour la production du feuillet paroissial;

Considérant que la Municipalité a adopté une Politique de dons et commandites;

Considérant que la demande ne correspond pas aux critères de la politique;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à la majorité des conseillers

De ne pas commanditer la production du feuillet paroissial.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ POUR : 5 CONTRE : 1

LA CONSEILLÈRE MICHELINE BRETON ENREGISTRE SA DISSIDENCE

**11.4 Commandite des mérites scolaires Cité-école Louis-Saint-Laurent
Résolution 2017-060**

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de commandite dans le cadre du gala Méritas de la Cité-école qui se déroulera en mai prochain;

Considérant que la Municipalité a adopté une Politique de dons et commandites;

Considérant que ce gala souligne des qualités comme la persévérance et l'effort chez les jeunes et que cette demande cadre dans les principes et orientations de la politique;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

De commanditer pour un montant de 25 \$ le gala Méritas de la Cité-école Louis-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.5 Sensibilisation à l'intimidation
Résolution 2017-061**

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de financement dans le cadre de la semaine contre l'intimidation afin d'inviter le groupe « QW4RTZ » du comité Intimidation de la Cité-école;

Considérant que la Municipalité a adopté une Politique de dons et commandites;

Considérant que cette conférence porte sur les thématiques de l'intimidation, l'estime de soi, la persévérance scolaire, la réussite personnelle et sociale et que cette demande cadre dans les principes et orientations de la politique;

Sur proposition du conseiller Gérard Beaudoin,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

De commanditer pour un montant de 250 \$ le comité Intimidation de la Cité-école Louis-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.6 Journée internationale des femmes
Résolution 2017-062**

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de commandite pour le financement d'une soirée le 8 mars;

Considérant que la Municipalité a adopté une Politique de dons et commandites;

Considérant que la demande ne correspond pas aux critères de la politique;

Sur proposition de la conseillère Mariane Paré,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

De ne pas commanditer la soirée du 8 mars.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.7 Contribution annuelle à la Maison des jeunes
Résolution 2017-063**

Considérant que la Municipalité a reçu une demande provenant d'Animation jeunesse du Haut-Saint-François concernant une participation annuelle au financement de la Maison des Jeunes de Dudswell;

Considérant que les statistiques démontrent que l'an passé :

- La Maison des jeunes était ouverte le samedi de 13h00 à 22h00
- La Maison des jeunes a accueilli 55 jeunes différents;

Considérant que depuis septembre la présence jeunesse mensuelle est près de 45;

Considérant que les jeunes qui fréquentent la Maison des jeunes de Dudswell sont des jeunes engagés et qu'ils ont initialement créé le Sentier de Noël sur le sentier de la forêt habitée de Dudswell, les trois dernières années;

Considérant qu'Animation Jeunesse Haut-Saint-François reçoit environ 42 000.00 \$ du Programme de soutien aux organismes communautaires, environ 9 200.00 \$ de Centraide Estrie pour soutenir le fonctionnement de l'organisme et de ses 4 Maisons des jeunes;

Considérant que les Maisons des jeunes gèrent leur petit budget et que les fonds proviennent des collectes de fonds qu'ils font tout au cours de l'année, totalisant habituellement quelques centaines de dollars;

Considérant que selon le plan d'action de la Politique familiale- Axe d'intervention Loisirs et culture, Action 6, stipulant « Continuer de soutenir l'offre culturelle Maison des jeunes »;

Considérant qu'Animation jeunesse demande à la Municipalité un soutien financier récurrent de 2 000 \$;

Sur proposition du conseiller Gérard Beaudoin,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'établir un protocole d'entente avec d'Animation jeunesse du HSF assurant la durabilité de l'organisme;

D'autoriser le versement d'un montant de 2 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.8 Journal Le Papotin
Résolution 2017-064**

Considérant que Le Papotin est un journal communautaire passablement lu dans la communauté qui rejoint l'ensemble de la population;

Considérant que la demande est établie à 1 200 \$, soit le même montant que l'an passé;

Considérant la reconnaissance de la population envers cet outil de communication;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à la majorité des conseillers

D'accorder une subvention de 1 200 \$ au journal Le Papotin.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ POUR : 4 CONTRE : 2

LE CONSEILLER SERGE LEMIEUX ENREGISTRE SA DISSIDENCE

12. ADOPTION DE REGLEMENT

13. DIVERS

**13.1 Soirée reconnaissance des bénévoles
Résolution 2017-065**

Considérant que la Municipalité tiendra une soirée reconnaissance pour les bénévoles le 27 avril;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accorder un budget de 1 500 \$ taxes incluses au coordonnateur en sport, loisir, culture et vie communautaire pour l'organisation de cette soirée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Services Internet

**Modification de l'entente intermunicipale relativement à la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François
Résolution 2017-066**

Considérant que la Municipalité a adopté en date du 2 juin 2009 la résolution 09-107 relative à une entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

Considérant que la MRC désire céder une partie des éléments de cette entente à « Communication Haut-Saint-François » un organisme à but non lucratif dûment constitué;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

De modifier l'entente intermunicipale conformément au document joint à la présente résolution, lequel sera, après adoption par l'ensemble des municipalités membres de l'entente, annexé à l'« Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François » signée en 2009 pour en faire partie intégrante;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à signer les documents de modification à l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Appuie à l'organisme à but non lucratif « Communication Haut-Saint-François »
Résolution 2017-067**

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François désire confier à l'organisme à but non lucratif « Communication Haut-Saint-François » la gestion de son réseau Internet;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'appuyer l'organisme à but non lucratif « Communication Haut-Saint-François » à qui la MRC du Haut-Saint-François a confié la gestion de son réseau Internet – dans son appel de projets aux programmes « Brancher pour innover » au gouvernement fédéral et « Québec branché » au gouvernement provincial, afin d'obtenir du financement pour mettre à niveau le réseau Internet haute vitesse existant et faire qu'encore plus de citoyens du Haut-Saint-François bénéficient d'une connexion Internet à un coût comparable à ceux des services offerts en milieu urbain, d'un réseau plus fiable, plus étendu, doté d'une technologie LTE plus puissante et dont les mises à jour peuvent s'effectuer à distance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Période de questions des citoyens

Le président donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

Le président donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Jean-Pierre Briand, maire, déclare la séance close à 20h00.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Jean-Maurice Deschênes propose la levée de la séance à 20h00.

Jean-Pierre-Briand
Maire

Roland Gascon
Directeur général/secrétaire-trésorier
par intérim